

**Préfecture**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Montpellier, le **26 AVR. 2022**

Le Préfet de l'Hérault

Affaire suivie par :  
S.MARCOU / D.DAGHMOUS  
Mail : [sandrine.marcou@herault.gouv.fr](mailto:sandrine.marcou@herault.gouv.fr)  
[driss.daghmous@herault.gouv.fr](mailto:driss.daghmous@herault.gouv.fr)  
Tél. : 04 67 61 61 39 / 68 56

à

Mesdames et Messieurs les membres de la  
Commission de suivi de site

**Objet :** Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de la société SCORI de Frontignan.

Je vous informe que je présiderai la réunion de la Commission de suivi de site (CSS) de la société SCORI située à Frontignan le :

**Mercredi 11 mai 2022  
qui se réunira en séance plénière  
Salle Voltaire à Frontignan  
de 10h00 à 12h00**

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- 1 - Adoption du compte rendu de la CSS du 7 octobre 2021
- 2 - Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2021
- 3 - Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
  - a) Formation et outils de management de la sécurité
  - b) Evènements sécurité
  - c) Investissements et travaux d'amélioration
- 4 - Bilan environnemental  
Bilan économique circulaire
- 5 - Actions de l'inspection des installations classées en 2021
- 6 - Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion ou de vous y faire représenter.

Pour le Préfet et par délégation  
La directrice,



Marie MOLY